

SEP 14 1977



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALEUN DOCUMENT COLLECTION, Distr.
GENERALEA/32/188
6 septembre 1977
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-deuxième session
Point 21 b) de l'ordre du jour provisoire²

PACTES INTERNATIONAUX RELATIFS AUX DROITS DE L'HOMME

Etat du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et du Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques

Rapport du Secrétaire général

1. Le 16 décembre 1966, l'Assemblée générale a, par la résolution 2200 A (XXI), adopté et ouvert à la signature et à la ratification ou à l'adhésion le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, et a exprimé l'espoir que les Etats signeraient et ratifieraient lesdits Pactes et le Protocole facultatif ou y adhéreraient sans tarder et que ceux-ci entreraient en vigueur à une date rapprochée. L'Assemblée a également prié le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée, lors de ses sessions ultérieures, des rapports sur l'état des ratifications des Pactes et du Protocole facultatif. En réponse à cette demande, des rapports sur l'état des Pactes internationaux et du Protocole facultatif ont été présentés chaque année à l'Assemblée générale à partir de sa vingt-deuxième session, en 1967.

2. Les deux Pactes et le Protocole facultatif ont été ouverts à la signature des Etats Membres à New York le 19 décembre 1966. Conformément à leurs dispositions respectives 1/, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels est entré en vigueur le 3 janvier 1976, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques est entré en vigueur le 23 mars 1976, soit trois mois après la date du dépôt auprès du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies du trente-cinquième instrument de ratification ou d'adhésion et le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques ayant déjà reçu le nombre de ratifications ou d'adhésions requis est entré en vigueur en même temps que ledit Pacte, le 23 mars 1976.

* A/32/150.

1/ Article 27 du Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et article 49 du Pacte relatif aux droits civils et politiques et article 9 du Protocole facultatif.

3. Par sa résolution 31/86 le 13 décembre 1976, l'Assemblée générale a notamment accueilli avec une profonde satisfaction l'entrée en vigueur du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et du Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques qui constitue une étape importante des efforts internationaux visant à promouvoir le respect et l'observation universels des droits de l'homme et des libertés fondamentales; a invité à nouveau tous les Etats à devenir parties au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et au Pacte international relatif aux droits civils et politiques ainsi qu'à son Protocole facultatif et a prié le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale, lors de sa trente-deuxième session, un rapport sur l'état du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et du Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

4. Au 1er septembre 1977, 46 Etats avaient ratifié le Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ou y avaient adhéré; 44 Etats avaient ratifié le Pacte relatif aux droits civils et politiques ou y avaient adhéré et 16 Etats avaient ratifié le Protocole facultatif se rapportant au Pacte relatif aux droits civils et politiques ou y avaient adhéré. En outre, 56 Etats avaient signé le Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels; 55 Etats avaient signé le Pacte relatif aux droits civils et politiques et 22 Etats avaient signé le Protocole facultatif se rapportant au Pacte relatif aux droits civils et politiques 2/. On trouvera dans les annexes I à III ci-après la liste des Etats

2/ Y compris la signature apposée sur les Pactes ainsi que sur le Protocole facultatif, le 5 octobre 1967, au nom de la République de Chine. On se rappellera que, par sa résolution 2758 (XXVI) du 25 octobre 1971, l'Assemblée générale a décidé :

"... le rétablissement de la République populaire de Chine dans tous ses droits et la reconnaissance des représentants de son gouvernement comme les seuls représentants légitimes de la Chine à l'Organisation des Nations Unies, ainsi que l'expulsion immédiate des représentants de Tchang Kaï-chek du siège qu'ils occupent illégalement à l'Organisation des Nations Unies et dans tous les organismes qui s'y rattachent."

Dans une note datée du 25 septembre 1972 qu'il a adressée au Secrétaire général, le Ministre des affaires étrangères de la République populaire de Chine a déclaré, entre autres, que :

"A compter du 1er octobre 1949, jour de la fondation de la République populaire de Chine, la clique de Tchang Kaï-chek n'a aucun droit de représenter la Chine. Ses signatures et ratifications de tout traité multilatéral, ou son adhésion à tout traité multilatéral, en usurpant le nom de la 'Chine' sont toutes illégales et dénuées de tout effet. Mon gouvernement étudiera ces traités multilatéraux avant de décider, à la lumière des circonstances, s'il conviendrait ou non d'y adhérer."

Pour de plus amples renseignements, voir Traités multilatéraux pour lesquels le Secrétaire général exerce les fonctions de dépositaire : état, au 31 décembre 1976, des signatures, ratifications, adhésions, etc. (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.77.V.7).

qui ont signé ou ratifié les Pactes et le Protocole facultatif ou y ont adhéré, ainsi que les dates de leur signature, ratification ou adhésion.

5. Lors de la ratification du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, les Gouvernements de l'Allemagne (République fédérale d'), du Danemark, de la Finlande, de la Norvège, du Royaume-Uni et de la Suède ont fait des déclarations en vertu de l'article 41 du Pacte, par lesquelles ils reconnaissent la compétence du Comité des droits de l'homme qui doit être institué, en application de l'article 28 dudit pacte, pour recevoir et examiner les communications dans lesquelles un Etat partie prétend qu'un autre Etat ne s'acquitte pas de ses obligations au titre du Pacte. Le Comité aura compétence pour exercer les fonctions prévues à l'article 41 lorsque 10 Etats parties au Pacte, au minimum, auront fait des déclarations identiques.

6. Conformément aux articles 28 à 32 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, les Etats parties à ce Pacte ont tenu leur première réunion le 20 septembre 1976 au Siège des Nations Unies. Au cours de cette réunion, ils ont élu les 18 membres du Comité des droits de l'homme sur une liste de personnes désignées par les Etats parties. Lors de cette première réunion ces Etats ont également décidé que le mandat des membres du Comité commencerait le 1er janvier 1977. Conformément au paragraphe 1 de l'article 32 du Pacte, les membres du Comité sont élus pour quatre ans. Toutefois, conformément à la même disposition, le Président de la première Réunion des Etats parties a immédiatement après cette première élection, tiré au sort le nom des neuf membres du Comité dont le mandat prendra fin au bout de deux ans. On trouvera à l'annexe IV ci-après la liste des membres du Comité ainsi que des dates d'expiration de leur mandat 3/.

7. Le Comité des droits de l'homme a tenu sa première session au Siège des Nations Unies du 21 mars au 1er avril 1977 et sa deuxième session à l'Office des Nations Unies à Genève du 11 au 31 août 1977. Conformément à l'article 45 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Comité soumettra à l'Assemblée générale lors de sa trente-deuxième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, son premier rapport annuel relatif aux travaux de ses deux sessions de 1977 4/.

3/ Au sujet des décisions des Etats parties au Pacte, voir : Pacte international relatif aux droits civils et politiques, Documents officiels : première Réunion des Etats parties, Décisions (CCPR/SP/7).

4/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Supplément No 44 (A/32/44).

ANNEXE I

Liste des Etats qui ont signé ou ratifié le Pacte international
relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ou y ont
adhéré

<u>Etats</u>	<u>Date de la signature</u>	<u>Date de la ratification ou de l'adhésion</u>
Algérie	10 décembre 1968	
Allemagne, République fédérale d'	9 octobre 1968	17 décembre 1973
Argentine	19 février 1968	
Australie	18 décembre 1972	
Autriche	10 décembre 1973	
Barbade		5 janvier 1973 <u>a/</u>
Belgique	10 décembre 1968	
Bulgarie	8 octobre 1968	21 septembre 1970
Canada		19 mai 1976 <u>a/</u>
Chili	16 septembre 1969	10 février 1972
Chine <u>b/</u>		
Chypre	9 janvier 1967	2 avril 1969
Colombie	21 décembre 1966	29 octobre 1969
Costa Rica	19 décembre 1966	29 novembre 1968
Danemark	20 mars 1968	6 janvier 1972
Egypte	4 août 1967	
El Salvador	21 septembre 1967	
Equateur	29 septembre 1967	6 mars 1969
Espagne	28 septembre 1976	27 avril 1977
Finlande	11 octobre 1967	19 août 1975
Guinée	28 février 1967	
Guyane	22 août 1968	15 février 1977
Honduras	19 décembre 1966	
Hongrie	25 mars 1969	17 janvier 1974
Irak	18 février 1969	25 janvier 1971
Iran	4 avril 1968	24 juin 1975
Irlande	1er octobre 1973	
Islande	30 décembre 1968	
Israël	19 décembre 1966	
Italie	18 janvier 1967	

a/ Adhésion.

b/ Voir plus haut la note 2/.

/...

<u>Etats</u>	<u>Date de la signature</u>	<u>Date de la ratification ou de l'adhésion</u>
Jamahiriya arabe libyenne		15 mai 1970 <u>a/</u>
Jamaïque	19 décembre 1966	
Jordanie	30 juin 1972	28 mai 1975
Kenya		1er mai 1972 <u>a/</u>
Liban		3 novembre 1972 <u>a/</u>
Libéria	18 avril 1967	
Luxembourg	26 novembre 1974	
Madagascar	14 avril 1970	22 septembre 1971
Mali		16 juillet 1974 <u>a/</u>
Malte	22 octobre 1968	
Maroc	19 janvier 1977	
Maurice		12 décembre 1973 <u>a/</u>
Mongolie	5 juin 1968	
Norvège	20 mars 1968	13 septembre 1972
Nouvelle-Zélande	12 novembre 1968	
Panama	27 juillet 1976	
Pays-Bas	25 juin 1969	
Pérou	11 août 1977	
Philippines	19 décembre 1966	7 juin 1974
Pologne	2 mars 1967	18 mars 1977
Portugal	7 octobre 1976	
République arabe syrienne		21 avril 1969 <u>a/</u>
République démocratique allemande	27 mars 1973	8 novembre 1973
République socialiste soviétique de Biélorussie	19 mars 1968	12 novembre 1973
République socialiste soviétique d'Ukraine	20 mars 1968	12 novembre 1973
République-Unie de Tanzanie		11 juin 1976 <u>a/</u>
Roumanie	27 juin 1968	9 décembre 1974
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	16 septembre 1968	20 mai 1976
Rwanda		16 avril 1975 <u>a/</u>
Sénégal	6 juillet 1970	

/...

<u>Etats</u>	<u>Date de la signature</u>	<u>Date de la ratification ou de l'adhésion</u>
Suède	29 septembre 1967	6 décembre 1971
Surinam		28 décembre 1976 <u>a/</u>
Tchécoslovaquie	7 octobre 1968	
Tunisie	30 avril 1968	18 mars 1969
Union des Républiques socialistes soviétiques	18 mars 1968	16 octobre 1973
Uruguay	21 février 1967	1er avril 1970
Venezuela	24 juin 1969	
Yugoslavie	8 août 1967	2 juin 1971
Zaïre		1er novembre 1976 <u>a/</u>

ANNEXE II

Liste des Etats qui ont signé ou ratifié le Pacte international
relatif aux droits civils et politiques ou y ont adhéré

<u>Etats</u>	<u>Date de la signature</u>	<u>Date de la ratification ou de l'adhésion</u>
Algérie	10 décembre 1968	
Allemagne, République fédérale d'	9 octobre 1968	17 décembre 1973
Argentine	19 février 1968	
Australie	18 décembre 1972	
Autriche	10 décembre 1973	
Barbade		5 janvier 1973 a/
Belgique	10 décembre 1968	
Bulgarie	8 octobre 1968	21 septembre 1970
Canada		19 mai 1976 a/
Chili	16 septembre 1969	10 février 1972
Chine b/		
Chypre	9 janvier 1967	2 avril 1969
Colombie	21 décembre 1966	29 octobre 1969
Costa Rica	19 décembre 1966	29 novembre 1968
Danemark	20 mars 1968	6 janvier 1972
Egypte	4 août 1967	
El Salvador	21 septembre 1967	
Equateur	29 septembre 1967	6 mars 1969
Espagne	28 septembre 1976	27 avril 1977
Finlande	11 octobre 1967	19 août 1975
Guinée	28 février 1967	
Guyane	22 août 1968	15 février 1977
Honduras	19 décembre 1966	
Hongrie	25 mars 1969	17 janvier 1974
Irak	18 février 1969	25 janvier 1971
Iran	4 avril 1968	24 juin 1975
Irlande	1er octobre 1973	
Islande	30 décembre 1968	
Israël	19 décembre 1966	
Italie	18 janvier 1967	

a/ Adhésion.

b/ Voir plus haut note 2/.

/...

<u>Etats</u>	<u>Date de la signature</u>	<u>Date de la ratification ou de l'adhésion</u>
Jamshirya arabe libyenne		15 mai 1970 <u>a/</u>
Jamaïque	19 décembre 1966	3 octobre 1975
Jordanie	30 juin 1972	28 mai 1975
Kenya		1er mai 1972 <u>a/</u>
Liban		3 novembre 1972 <u>a/</u>
Libéria	18 avril 1967	
Luxembourg	26 novembre 1974	
Madagascar	14 avril 1970	22 septembre 1971
Mali		16 juillet 1974 <u>a/</u>
Maroc	19 janvier 1977	
Maurice		12 décembre 1973 <u>a/</u>
Mongolie	5 juin 1968	18 novembre 1974
Norvège	20 mars 1968	13 septembre 1972
Nouvelle-Zélande	12 novembre 1968	
Panama	27 juillet 1976	8 mars 1977
Pays-Bas	25 juin 1969	
Pérou	11 août 1977	
Philippines	19 décembre 1966	
Pologne	2 mars 1967	18 mars 1977
Portugal	7 octobre 1976	
République arabe syrienne		21 avril 1969 <u>a/</u>
République démocratique allemande	27 mars 1973	8 novembre 1973
République socialiste soviétique de Biélorussie	19 mars 1968	12 novembre 1973
République socialiste soviétique d'Ukraine	20 mars 1968	12 novembre 1973
République-Unie de Tanzanie		11 juin 1976 <u>a/</u>
Roumanie	27 juin 1968	9 décembre 1974
Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord	16 septembre 1968	20 mai 1976
Rwanda		16 avril 1975 <u>a/</u>
Sénégal	6 juillet 1970	
Suède	29 septembre 1967	6 décembre 1971
Surinam		28 décembre 1976 <u>a/</u>
Tchécoslovaquie	7 octobre 1968	23 décembre 1975
Tunisie	30 avril 1968	18 mars 1969
Union des Républiques socialistes soviétiques	18 mars 1968	16 octobre 1973
Uruguay	21 février 1967	1er avril 1970
Venezuela	24 juin 1969	
Yougoslavie	8 août 1967	2 juin 1971
Zaïre		1er novembre 1976 <u>a/</u>

ANNEXE III

Liste des Etats qui ont signé ou ratifié le Protocole facultatif
se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils
et politiques ou y ont adhéré

<u>Etats</u>	<u>Date de la signature</u>	<u>Date de la ratification ou de l'adhésion</u>
Autriche	10 décembre 1973	
Barbade		5 janvier 1973 <u>a/</u>
Canada		19 mai 1976 <u>a/</u>
Chine <u>b/</u>		
Chypre	19 décembre 1966	
Colombie	21 Décembre 1966	29 octobre 1969
Costa Rica	19 décembre 1966	29 novembre 1968
Danemark	20 mars 1968	6 janvier 1972
El Salvador	21 septembre 1967	
Equateur	4 avril 1968	6 mars 1969
Finlande	11 décembre 1967	19 août 1975
Guinée	19 mars 1975	
Honduras	19 décembre 1966	
Italie	30 avril 1976	
Jamaïque	19 décembre 1966	3 octobre 1975
Madagascar	17 septembre 1969	21 juin 1971
Maurice		12 décembre 1973 <u>a/</u>
Norvège	20 mars 1968	13 septembre 1972
Panama	27 juillet 1976	8 mars 1977
Pays-Bas	25 juin 1969	
Pérou	11 août 1977	
Philippines	19 décembre 1966	
Sénégal	6 juillet 1970	
Suède	29 septembre 1967	6 décembre 1971
Surinam		28 décembre 1976 <u>a/</u>
Uruguay	21 février 1967	1er avril 1970
Vénézuela	15 novembre 1976	
Zaïre		1er novembre 1976 <u>a/</u>

a/ Adhésion.

b/ Voir plus haut note 2/.

/...

ANNEXE IV

MEMBRES DU COMITE DES DROITS DE L'HOMME

<u>Nom des membres</u>	<u>Pays d'origine</u>	<u>Fin du mandat le</u> <u>31 décembre</u>
M. Mohamed Ben-Fadhel	Tunisie	1978
M. Ole Mogens Espersen	Danemark	1978
M. Vincent Evans	Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord	1980
M. Manouchehr Ganji	Iran	1980
M. Bernhard Graefrath	République démocratique allemande	1978
M. Vladimir-Hanga	Roumanie	1980
M. Haissam Kelani	République arabe syrienne	1980
M. Luben G. Koulishev	Bulgarie	1980
M. Rajsoomer Lallah	Maurice	1978
M. Andreas V. Mavrommatis	Chypre	1980
M. Fernando Mora Rojas	Costa Rica	1978
M. Anatoly Petrovich Movchan	Union des Républiques socialistes soviétiques	1980
M. Torkel Opsahl	Norvège	1978
M. Julio Prado Vallejo	Equateur	1978
M. Fulgence Seminega	Rwanda	1978
M. Walter Surma Tarnopolsky	Canada	1980
M. Christian Tomuschat	Allemagne, République fédérale d'	1978
M. Diego Uribe Vargas	Colombie	1980
